



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2018-012

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2018

# Sommaire

## **DDFIP 79**

79-2018-01-08-031 - Délégation signature Trésorerie Coulonges Val d'Egray 8 janvier  
2018 (4 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-01-08-031

Délégation signature Trésorerie Coulonges Val d'Egray 8  
janvier 2018

*Délégation de signature en matière de recouvrement et en matière de gracieux fiscal*



Direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE COULONGES VAL D'EGRAY**

**5 RUE DU MARCHÉ NEUF 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE COULONGES VAL D'EGRAY  
EN MATIÈRE DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, responsable de la trésorerie de Coulonges Val d'Egray

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants, L. 252 et L. 257 A et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **M. Xavier POSTIC**, inspecteur divisionnaire classe normal et **Mme Brigitte BERNARD**, Contrôleur, **adjoints au comptable** chargé de la trésorerie de Coulonges Val D'Egray, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet,

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement et montant
FOUILLET Willy	Agent administratif	700€	12 mois et 7 000 €
PIPET Sandrine	Agent administratif	-	12 mois et 5 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Coulonges sur l'Autize, le 8/01/2018  
Le comptable,

  
Florence XHAARD  
Inspectrice Divisionnaire

Signatures :

Xavier POSTIC :

Brigitte BERNARD :

Willy FOUILLET :

Sandrine PIPET :



Direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE COULONGES VAL D'EGRAY**

**5 RUE DU MARCHÉ NEUF 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE**

## **DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE COULONGES VAL D'EGRAY**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de Coulonges Val d'Egray

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **M. Xavier POSTIC**, inspecteur divisionnaire classe normale et **Mme Brigitte BERNARD**, contrôleur, **adjoints au comptable** chargé de la Trésorerie de Coulonges Val d'Egray à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- 1) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances,
- 2) acquitter tous mandats et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- 3) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers de divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4) d'opérer à la Direction départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé,
- 5) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés,

quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

6) le représenter auprès des agents de l'administration de La Poste pour toute opération,

7) signer les virements de gros montants et/ou urgents, signer les virements internationaux, signer les chèques sur le Trésor, signer les ordres de paiements, le représenter auprès de la Banque de France,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
FOUILLET Willy	<i>Agent des finances publiques</i>
PIPET sandrine	<i>Agent des finances publiques</i>

8) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
FOUILLET Willy	<i>Agent des finances publiques</i>	12 mois et 7 000€
PIPET sandrine	<i>Agent des finances publiques</i>	12 mois et 5 000€

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Coulonges sur l'Autize, le 8/01/2018  
Le comptable,

Florence XHAARD  
Inspecteur Divisionnaire

Signatures :

Xavier POSTIC :

Brigitte BERNARD :

Willy FOUILLET :

Sandrine PIPET